

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 20 mai 2020

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 10 avril 2020, le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) et quatre autres associations d'élus (AdCF, AMF, France urbaine et Régions de France) ont alerté Monsieur le Premier ministre sur les conséquences financières de la crise sanitaire pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Alors même que les réseaux de transport public ont largement participé au maintien des services publics pendant la période de confinement, les conditions du déconfinement laissent penser que, si l'offre de mobilité va rapidement retrouver son niveau d'avant la crise, la fréquentation mettra, quant à elle, de très nombreux mois avant de retrouver son niveau antérieur. Les collectivités locales vont donc faire face, très rapidement, à un déficit de ressources qui va se chiffrer, à la fin de l'année en cours, à près de 2 Milliards d'€ en termes de versement mobilité (VM) et à plus 2 Milliards d'€ pour ce qui est de la baisse des recettes tarifaires.

Conformément à ce qui leur avait été demandé par le Gouvernement, les AOM continuent à assumer leurs obligations contractuelles vis-à-vis de leurs délégataires mais, si une compensation de la baisse du versement mobilité et des recettes tarifaires n'était pas rapidement décidée, certaines AOM pourraient être dans l'obligation de diminuer, voire de cesser, de verser leur contribution forfaitaire aux opérateurs de mobilité dans les prochains mois. Cela pourrait entraîner des baisses voire même des interruptions de services dans les transports du quotidien si importants pour les français.

Pour vous donner, parmi de nombreux autres cas, quatre exemples, représentatifs et chiffrés, voici la situation qui prévaut pour Île-de-France Mobilités, le Syndicat Mixte des Mobilités de Touraine, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et le Syndicat intercommunal de transport urbain Tout'en bus :

- **Île-de-France Mobilités**, AOM unique pour la région Île-de-France, nous alerte sur l'impact de la crise sanitaire sur son financement. Sur un budget annuel de fonctionnement de plus de 10 Milliards d'€, Île-de-France Mobilités anticipe une baisse de 20 à 26 % de son budget, soit des pertes annuelles de 0,6 et 1 Milliard d'€ pour le versement mobilité et de 1,2 à 1,6 Milliard d'€ pour les recettes usagers. À cela s'ajoutent les coûts supplémentaires, liés à la crise sanitaire, pour gérer les flux de passagers et assurer les gestes barrières sur le réseau de transport (achat de masques, nettoyage et désinfection, marquage au sol, renfort de personnel...) que les économies de fonctionnement réalisées durant le confinement ne permettront pas de financer intégralement.

Sans évolution de sa situation financière, Ile-de-France Mobilités ne sera plus en mesure, à compter de la fin août, de s'acquitter de sa contribution auprès de ses opérateurs.



.../...

- **Le Syndicat Mixte des Mobilités de Touraine**, regroupant la métropole de Tours et des communes isolées, soit près de 300.000 habitants, gère un réseau de transport composé d'une ligne de tramway, une ligne de bus à haut niveau de service, plus de 60 lignes de bus régulières ou scolaires et un service de transport des personnes à mobilité réduite. Ce réseau est principalement financé par le VM à hauteur de 62 millions d'€ et les recettes tarifaires pour 22 millions d'€, la Dotation générale de décentralisation contribuant, quant à elle, pour 2,7 millions d'€.

La perte de recettes de l'AOM, résultant de la crise sanitaire, est estimée, pour l'année 2020, à 17 millions d'€ s'agissant du versement mobilité (8 millions d'€) et des recettes tarifaires (9 millions d'€), sans compter les surcoûts liés aux mesures sanitaires alors que le gouvernement demande de rétablir le niveau d'offre à 100 % dès le mois de juin. L'AOM s'interroge donc sur sa capacité à financer une offre supplémentaire à la rentrée de septembre si les obligations sanitaires sont maintenues en l'état.

À minima, le Syndicat Mixte des Mobilités de Touraine perdra plus de 20 % de son budget annuel de fonctionnement alors que sa contribution auprès de son opérateur se monte à 66 millions d'€ en situation normale.

- Créé en août 2017, **le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour** est, d'un point de vue géographique, une des plus grandes AOM de France puisqu'elle rassemble 159 communes. La politique mobilité est un enjeu crucial dans ce territoire très particulier (espace littoral dense, espace périurbain en fort développement, zone rurale et de montagne...). Ses sources de financement sont plus modestes que pour d'autres territoires du fait d'une prédominance d'entreprises de moins de 11 salariés. Le VM représente environ 50 % des ressources du Syndicat des Mobilités.

Avec des ressources financières en devenir (lissage du VM sur 10 ans pour atteindre les 2 %), le budget 2020 de cette collectivité prévoit d'emprunter près de 35 millions d'€ pour le financement, entre autres, du projet Tram'Bus et des achats d'autobus. La capacité de désendettement du Syndicat des Mobilités est passé de 8,9 années en 2019 à 20,6 années en 2020 en lien avec les projets lancés depuis 2019 pour rattraper le retard de ce territoire sur la politique de mobilité.

La crise du COVID-19 vient donc impacter de plein fouet cette AOM et fait craindre une impossibilité d'assurer le paiement des contrats de services et les investissements sur les derniers mois de l'année 2020. En date du 30 avril 2020, les premières estimations financières sont les suivantes : Surcoût de 400.000 € sur les chantiers en cours, pertes de recettes commerciales de l'ensemble des réseaux de transport public évaluées, à minima, à 2 millions d'€ sur l'année 2020 (28 % du prévisionnel), une baisse du VM évaluée à près de 4,2 millions d'€ sur l'année 2020 (13 % du prévisionnel).

En résumé, la crise du COVID-19 devrait entraîner une perte de ressources de 6,2 millions d'€ (près de 10% des ressources annuelles 2020).

- **Le Syndicat intercommunal de transport urbain Tout'en bus** rassemblant onze communes autour de la ville d'Aubenas, soit 31.000 habitants, gère une vingtaine de lignes de bus régulières et scolaires en zone principalement rurale. Le réseau est financé, pour plus de 60%, par le VM, les recettes usagers contribuant pour 11 %. Si le syndicat souhaite rétablir un niveau d'offre à 100 % comme demandé par le gouvernement dès juin, ses marges de manœuvre financières ne lui permettent pas. L'offre



.../...

sera donc maintenue à 65 % jusqu'à la fin août en raison de la baisse du produit VM conjuguée à la suppression des recettes tarifaires. Le syndicat n'ayant pas la possibilité d'investir dans des moyens de paiement sans contact ou dans des équipements de protection des cabines des conducteurs, la gratuité s'impose à lui.

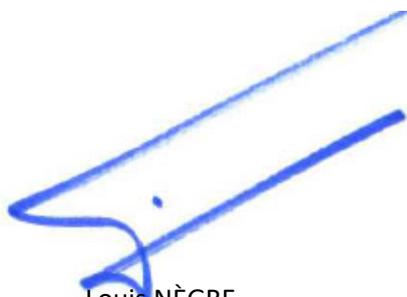
Cette AOM a d'ores et déjà annulé l'ensemble des investissements prévus pour 2020 (parkings de covoiturage, achat de vélos à assistance électrique, développement de l'autopartage) et est également très inquiète quant au niveau d'offre de transport qu'elle sera en mesure de proposer pour la prochaine rentrée scolaire. **Nous attirons tout spécialement votre attention sur le risque, pour l'industrie française, de voir son niveau de commandes baisser dangereusement du fait des difficultés que rencontrent les AOM.**

Avant la crise, le versement mobilité représentait le tiers des ressources pour financer le transport du quotidien en Île de France et près de la moitié en province. Cette ressource est vitale pour les AOM et il n'y a pas d'autre issue que d'en compenser intégralement la baisse qui est directement la conséquence de la crise sanitaire.

Alors que le Gouvernement a mobilisé 7 Milliards d'€ pour sauver Air France et qu'un plan de relance est prévu pour l'industrie automobile, les élus du GART ne comprendraient pas que les transports du quotidien, sans lesquels aucune reprise économique ne sera possible, soient laissés de côté.

C'est pourquoi nous sommes confiants sur l'écoute que vous voudrez bien apporter à notre requête.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Louis NÈGRE
Président du GART

